

COMMUNIQUÉ Minute d'ASL :

Mesures officielles de Contrôle du rayonnement des antennes relais de la macro-station de téléphonie mobile d'Orange à CREST (Drôme) : **Échec**

► **1 - Mercredi 14 Septembre 2005 s'est tenue à la Mairie de Crest (Drôme)** une réunion de concertation afin de définir les modalités et les points de mesures de contrôle des Champs Électromagnétique des antennes relais de Téléphonie Mobile de la Macro-station d'Orange France installée au centre de la basse ville.

Ont participé à cette réunion les Représentants Elus et Administratifs de la Ville de Crest, de la DDASS de la Drôme, de l'Organisme agréé pour les mesures et des Riverains regroupés au sein de l'Association Sauvons Léon (ASL) .

ASL, qui doit bientôt mettre en ligne un dossier additif au protocole ANFR de mesures existant afin que celui-ci reflète la réalité sans aucune ambiguïté, ne pouvait que demander son application in situ :

Pour ASL, les mesures de Contrôles doivent être réalisées dans la Transparence, la Sincérité et l'Utilité.

Après un exposé de chacune des parties, cet additif au protocole de l' Agence Nationale des Fréquences (ANFR) mis en œuvre par l'Organisme agréé pour deux mesures spectrales et quatre mesures isotropiques,

il fut adopté d'un commun accord :

- La puissance d'émission ayant un corollaire, le trafic, en conséquence les mesures auront lieu entre 16 et 20 H et un vendredi, jour de trafic important, (ceci malgré les extrapolations des mesures).

- Il sera demandée par la Mairie de CREST à l'opérateur Orange France SA à ce qu'un Huissier ou un Expert assermenté soit physiquement présent au côté du BSC (Base Station Controller) qui a en charge le contrôle à distance de la station cellulaire BTS de Crest, (Base Transceiver Station), dont les émissions des antennes relais vont faire l'objet de mesures, afin de s' assurer qu'il n'y a pas de modification des paramètres de la station cellulaire pendant le contrôle, (*transparence et sincérité obligent, un témoignage précis sur ce thème récurant est lu aux participants*).

► **2 – Dimanche 25 Septembre 2005 s'est tenue à la Mairie de Crest (Drôme)** une réunion :

Monsieur Hervé MARITON Député-Maire de Crest, a réaffirmer en public à haute et intelligible voix :

" ... j'ai averti Orange, que la présence d'un huissier auprès du contrôleur de la station lors des mesures n'était pas négociable ... "

► **3 – Jeudi 25 Septembre 2005 à 10h Réponse d'Orange :**

Concernant la présence de l'huissier, la position d'Orange est la

suivante : "Orange ne veut en aucun cas être partie prenante dans ces mesures, et ne veut entre autre surtout pas connaître la date et l'heure des mesures. Pour cette raison, Orange refuse la présence d'un huissier dans ces locaux.

En revanche, Orange accepte de financer autant de mesures que la DDASS le souhaite."

► **4 – Jeudi 25 Septembre 2005 à 13h Réponse du Bureau d'ASL :**

ASL prend acte de la position d'Orange qui n'engage qu'elle, ASL, c'est son droit, pense exactement le contraire.

ASL constate que les attendus de la réunion du 14 septembre ne peuvent être respectés.

En conséquence ASL pense comme son Maire : , que la présence d'un huissier auprès du contrôleur de la station lors des mesures n'était pas négociable ... "

ASL ne cautionne, et ne peut accepter de telles mesures de contrôles dans ces conditions.

Néanmoins, le représentant de la DDASS étant présent, ASL accepte afin qu'il se rend compte in situ de la réalité physique de l'implantation des antennes relais d'Orange, et afin que soit prise des photos, qu'une mesure soit effectuée comme prévue dans un faisceau horizontal au n°13 de la rue Sadi Carnot (locaux d'ASL dominant les antennes relais d'Orange).

Nom du document : communique_minute_als_06_10_2005.doc
Répertoire : C:\Documents and Settings\Admin\Bureau\4 01 2005
Modèle : C:\Documents and Settings\Admin\Application
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre : COMMUNIQUÉ Minute d'ASL :
Sujet :
Auteur : Admin
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 04/01/2006 5:42
N° de révision : 2
Dernier enregistr. le : 04/01/2006 5:42
Dernier enregistrement par : Admin
Temps total d'édition :6 Minutes
Dernière impression sur : 04/01/2006 8:29
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 1
Nombre de mots : 618 (approx.)
Nombre de caractères : 3 091 (approx.)